Nations Unies S/2020/1077



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 novembre 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil

Saint-Vincent-et-les Grenadines prend la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2020 dans un contexte marqué par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les restrictions imposées par les autorités de l'État et de la ville de New York et la décision prise récemment par le Conseil de se réunir en présentiel dans le cadre d'un bon nombre de séances.

Saint-Vincent-et-les Grenadines appréhendera la question des réunions en présentiel, notamment dans la salle du Conseil de sécurité, avec souplesse, flexibilité et réactivité, en tenant pleinement compte des conditions matérielles, et recherchera avant tout le consensus parmi les membres du Conseil sans oublier d'associer également les principaux intéressés.

En conséquence, à l'issue de consultations tenues avec le Secrétariat et tous les membres du Conseil de sécurité, la présidence décide de proroger et de suivre les méthodes de travail arrêtées dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372) pour ce qui est de la conduite à distance des travaux. Concernant les séances qui se tiendront en présentiel dans la salle du Conseil, Saint-Vincent-et-les Grenadines décide de proroger et d'appliquer les mesures énoncées dans l'annexe à la lettre d'octobre 2020 du Président du Conseil sur les méthodes de travail (S/2020/966), en insistant particulièrement sur l'importance cruciale du port du masque à tout moment dans la salle, y compris lors des interventions. Les membres du Conseil sont convenus que, durant le mois de novembre, tous les participantes et participants porteront un masque lors des séances qui se tiendront dans la salle du Conseil. Il est toujours envisageable de tenir des séances en présentiel dans la salle du Conseil économique et social en novembre, ce qui permet une certaine flexibilité.

Le Conseil de sécurité continuera d'améliorer ses méthodes de travail de différentes manières aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les membres du Conseil s'accordent sur le fait qu'il faut donner la priorité au multilinguisme pour dynamiser les travaux et favoriser la participation lors des séances. En outre, le Conseil s'attachera sans relâche à mener ses travaux de manière efficace, efficiente et transparente, en tant que de besoin. Il reste déterminé à renforcer davantage les échanges avec les États non membres du Conseil et à solliciter leur avis dans les circonstances exceptionnelles actuelles.

20-14539 (F) 031120 031120



Saint-Vincent-et-les Grenadines rappelle toutes les lettres de la présidence du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail distribuées pendant la pandémie de COVID-19 de mars à octobre 2020 (S/2020/253, S/2020/273, S/2020/372, S/2020/490, S/2020/639, S/2020/778, S/2020/877 et S/2020/966) et continuera de s'inspirer du discernement qui s'en dégage.

Les méthodes et modalités de travail actuelles sont établies uniquement dans le but de faire face aux circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19 que nous traversons pour le moment et ne sont pas destinées à s'inscrire dans la durée. Elles seront réévaluées à la fin de novembre et pourront être révisées, adaptées ou suspendues, si tous les membres du Conseil de sécurité en conviennent.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Inga Rhonda **King**